

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°80-210 du 26 juillet 1980

chargeant le Camarade Sanni MAMA GOMINA, Ministre du Commerce de l'intérim du Camarade Roger GARBA, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche pour compter du 24 Juillet 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 24 Juillet 1980, le Camarade Sanni MAMA GOMINA, Ministre du Commerce assure l'intérim du Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche pendant l'absence du Camarade Roger GARBA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 juillet 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MFEEP-MC 6 Autres
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-
Gde chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.°